



# L'ECHO DES LANCIERS

## LE MOT DU MAIRE

L'année 2020 s'achève avec les prochaines fêtes de Noël et de nouvel an. Nous allons pouvoir retrouver nos proches et oublier un peu la morosité ambiante. La pandémie de la Covid a bouleversé nos habitudes de vie et ce deuxième confinement que nous avons subi, même s'il était un peu plus allégé, a été vécu difficilement par nombre d'entre nous (isolement, méfiance vis à vis des autres, anxiété, ...).

Nos services publics ont pu rester ouverts mais nos associations ont malheureusement été contraintes d'abandonner toute activité et il est à craindre que le bénévolat ne soit remis en question.

Nos commerçants vivent également ce moment très difficilement, tous confrontés à une baisse de chiffre d'affaires, voire une rupture totale d'activité, qui ne seront jamais intégralement compensées. Je voudrais leur exprimer ici, à titre personnel et en notre nom à tous, notre soutien et nos encouragements. Je pense en particulier à Murielle Désamais qui doit garder son bar des Lanciers fermé et dont la situation se trouve un peu plus fragilisée encore. La commune a sollicité le groupe « SOS Mille cafés » pour une reprise du multiservices et celle-ci devrait intervenir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Je pense également à Christelle et Christophe Pontonnier qui ne rouvriront plus leur restaurant du Chuchal et auxquels nous aurions aimé dire au revoir dans d'autres conditions. Non seulement ils ont régalié nos papilles toutes ces années mais ils ont été les meilleurs ambassadeurs de notre commune et je tiens à les remercier ici du fond du cœur pour leur investissement, la chaleur de leur accueil et tous les souvenirs heureux qu'ils vont nous laisser.

Au niveau du C.C.A.S., nous n'avons pas été autorisés non plus à organiser le repas annuel des anciens. Mais que ceux-ci se rassurent, à partir du 19 décembre, un père Noël (ou une mère Noël) viendra leur apporter un peu de réconfort.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année. Même si le contexte reste difficile et nul doute que la crise sanitaire que nous avons traversée affectera durablement notre avenir et nos vies, nous devons rester optimistes et unir nos forces pour prendre soin des plus vulnérables. Il ne sera pas possible de se voir pour les vœux traditionnels au mois de janvier, le moment très attendu de distribution des prix du concours des maisons fleuries qui seront donc faits individuellement, mais nous gardons bon espoir de pouvoir nous réunir l'été prochain.

Gérard Vernis

---

## FRANCHESSE LANCE SA PAGE FACEBOOK

Lanciers, Lancières, sur la nouvelle page Facebook de Franchesse vous pouvez :

- faire connaître vos activités/sorties/loisirs sur Franchesse,
- trouver les informations sur la commune,
- partager des photos actuelles/anciennes de la commune,
- mettre en avant vos biens (vendre/louer).



Aidez-nous à la faire vivre !

Et n'oubliez-pas le **site Internet** de la commune [www.franchesse.fr](http://www.franchesse.fr)

Pour recevoir la **newsletter** hebdomadaire inscrivez-vous à : [actualites@franchesse.fr](mailto:actualites@franchesse.fr)

## RUBRIQUE ETAT CIVIL

Le 2 octobre dernier, une note concernant les fichiers d'état civil a été réalisée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Elle précise que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de messages, de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse.

Sauf exception : si les personnes concernées donnent leur accord au moment de l'établissement de l'acte.

De ce fait, la commune se voit contrainte de **supprimer** la rubrique « Etat civil » publiée habituellement dans son bulletin municipal.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant : <https://www.cnil.fr/fr/les-fichiers-detat-civil>.

## DEUXIEME CONFINEMENT A FRANCHESSE

Comme dans toutes les communes de France, la population de Franchesse a de nouveau été confinée à partir d'octobre. Les **manifestions communales** ont été annulées. La commémoration de la fin de la première guerre mondiale a tout de même eu lieu le 11 novembre en format restreint. Une gerbe a été déposée au monument aux morts en la présence de Guy Nicolas et Jean-Claude Jacquet des AFN (Anciens combattants d'Afrique du Nord), du Maire et des adjoints.



Pendant cette période, l'équipe municipale s'est assurée que chaque habitant de Franchesse, confiné, avait **accès aux services et commerces vitaux**. Ainsi les personnes les plus âgées de la commune ont été contactées par téléphone par les conseillers municipaux pour s'assurer que tout allait bien. Selon le ministère de la santé, l'épidémie n'est pas terminée, et il est important de continuer à prendre des précautions pour se protéger soi-même et protéger les autres.

L'école et certains commerces ont cependant pu rester ouverts. La mairie et La Poste également.

Tous les **événements festifs** et conviviaux habituels de

la commune ont dû hélas être annulés.

Le CCAS n'a donc pu organiser son traditionnel **repas de fin d'année pour les plus anciens** de la commune. Il a été prévu de compenser cette annulation par la distribution d'un panier cadeau à toutes les personnes concernées à partir du 19 décembre.

## INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

### Réhabilitation du réseau d'assainissement

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, consistant à séparer les eaux usées des eaux pluviales, ont été effectués durant cet été jusqu'à courant septembre par l'entreprise MIRO TP.

La commune avait fait appel à la SARL Impact Conseil en tant que maître d'œuvre, et à la société ADTEC pour les contrôles de réseaux neufs.

Les travaux, estimés à 68 167,80 € HT, ont fait l'objet de deux demandes de subvention : l'une auprès de l'Agence de l'eau et la seconde auprès du Conseil départemental.

Les **subventions** accordées, sur la base des prévisions, sont respectivement de 27 267,12 € (soit 40 %) et de 20 451,00 € (soit 30 %), réduisant la dépense finale de la commune à environ 20 450 € HT.

Dans la réalité, à l'issue du chantier, le récapitulatif financier des travaux, frais d'études et contrôles divers s'élève à 63 167,94 € HT. Le montant définitif des subventions sera donc révisé à la baisse, en fonction de ce coût.

### Achat de matériel

La commune a déposé un dossier auprès du Conseil départemental pour bénéficier du **dispositif de solidarité départementale 2020** : soit un financement de 50 % sur une dépense plafonnée à 10 000 €.

Cette subvention permettra à la commune d'investir dans du matériel et petit outillage contribuant au bien-être des administrés et à l'utilité de ses agents (changement du lave-vaisselle de la salle polyvalente, nouvel ordinateur pour l'école et pour le secrétariat de la mairie, nouvelle armoire de rangement pour l'école, support à vélos 5 places qui sera installé dans le bourg, matériel d'entretien et d'outillage, ...).

La dépense globale s'élève à 10 146,80 €, mais il n'en coûtera finalement à la commune que 5 146,80 € HT, déduction faite de l'aide départementale (5 000 €).

### Réfection de chemins

Dans le cadre du plan de relance du Département, visant à soutenir l'entretien du patrimoine routier, la commune a eu la possibilité de solliciter une subvention exceptionnelle de 30 % pour des travaux de voirie planifiés en 2020, dans la limite d'une dépense entre 2 500 € HT et 40 000 € HT.

Ainsi, la commission voirie s'est réunie sur le terrain pour étudier des devis établis par le Syndicat de voirie d'Ygrande pour différentes localisations sur la commune.

Après étude, en interne puis avec l'ensemble du Conseil municipal réuni le 10 décembre, deux devis ont été retenus : **Le Grand Domaine** et **Les Passets**, pour un montant total de 43 555 € HT.

Les autres devis seront étudiés dans le cadre du prochain dispositif voirie 2021, proposé par le Département.

## TROUBLES DE VOISINAGE

Le bruit ou les nuisances olfactives générés par vos voisins peuvent constituer des troubles de voisinage et être sanctionnés sous certaines conditions (source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

### Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- ou par un animal (exemple : aboiements).

**En journée**, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Lorsque ces bruits sont commis **la nuit**, on parle de *tapage nocturne*.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le *tapage nocturne*. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour *tapage nocturne* existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a *tapage nocturne* lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,
- et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Vous pouvez faire appel à la police, la gendarmerie ou la police municipale pour faire constater le trouble, lorsque l'auteur commet :

- du tapage injurieux (insultes),
- ou des bruits intenses, répétés ou longs.

Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble, pour un montant de :

- 68 €, si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe),
- 180 €, après ce délai.

### Nuisances olfactives (odeurs)

Les nuisances provoquées par des odeurs (nuisances olfactives) peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal de voisinage et, à ce titre, être sanctionnées.

On parle de trouble anormal de voisinage lorsque la nuisance invoquée excède les inconvénients normaux inhérents aux activités du voisinage.

Les nuisances olfactives peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage, qu'elles soient provoquées par un particulier (barbecue, amoncellement d'ordures, utilisation intempestive de fumier, fumées excessives de cigarette, ...) ou par une entreprise (restaurant, élevage porcin, poulailler, usine...).

C'est le juge du tribunal qui apprécie au cas par cas le caractère anormal de la nuisance, selon notamment :

- son intensité,
- sa fréquence,
- sa durée,
- l'environnement dans lequel elle se produit,
- le respect de la réglementation en vigueur.

La preuve du caractère anormal des odeurs peut être apportée par tout moyen, notamment :

- témoignages,
- pétitions,
- constat d'huissier,
- demandes écrites de faire cesser les nuisances,
- intervention des services d'hygiène de la mairie.

## ENLEVEMENT GRATUIT D'UN VEHICULE EN FIN DE VIE

Conformément à la réglementation en vigueur, tout véhicule hors d'usage (VHU) doit faire l'objet d'une prise en charge par un centre agréé pour permettre de le dépolluer, de le démonter et de le recycler. Sont concernés les voitures particulières, les utilitaires de moins de 3,5 tonnes et les cyclomoteurs à trois roues. La société *N7 Auto pièces* est agréé par la préfecture pour prendre en charge **gratuitement** ces véhicules (complets) et délivrer à leurs propriétaires les certificats de destruction.

Contact : N7 Auto pièces – 124, route de Lyon – 03400 Yzeure – 04.70.20.94.47

## NOUVEAU MECANICIEN SUR LA COMMUNE



### BOITE A LIVRES DE FRANCHESSE : RAPPEL

Située **devant l'école**, le principe en est le suivant : Dans cette boîte sont déposés des livres. Chacun peut venir en choisir un ou plusieurs et les **emporter** gratuitement pour les lire. Chacun est aussi invité à en **déposer**, les mêmes ou bien d'autres afin que le plus de personnes possibles puisse en profiter. Les livres récents et en bon état sont le plus appréciés. De nouveaux livres sont déposés régulièrement.

Nous faisons appel aux lecteurs pour ramener les livres après lecture pour que tout le monde en profite. La boîte à livres vit si les livres circulent et reviennent.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et de vos envies pour vous faciliter encore plus l'accès aux livres.

### L'UTILITE DE TRIER SES DECHETS

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom), de Cérilly, rappelle la nécessité de trier ses déchets afin de **faire baisser les coûts** de traitement liés à l'enfouissement ou l'incinération des ordures ménagères.

En effet, chaque poubelle jaune remplie d'emballages permet d'alléger le poids des déchets non valorisés et par conséquent les taxes de ramassage qui leur sont liées.

La communication sur le tri sera dans les prochains mois renforcée quant aux différents matériaux valorisés. Bien que nous ayons tous reçu les consignes de tri

détaillées et que, dans l'ensemble, elles sont respectées, du travail reste malgré tout à accomplir.

Nous rappellerons donc ici ces consignes de tri qui, à terme, seront salvatrices pour le porte-monnaie de chacun.

Le tri sélectif passe aussi par le compostage réduisant ainsi le volume des poubelles noires et le Sictom a déjà permis à certains usagers, qui en ont fait la demande, de se munir d'un **composteur** moyennant 20 € pour le 400 litres et 35 € pour le 600 litres.

100% des emballages se trient ! Certains **objets qui ne sont pas des emballages** sont déposés dans le bac jaune : jouets, appareils électriques, ficelle ou filets ayant servi au fourrage, bouteilles en verre, tuyaux d'arrosage, sceaux, arrosoirs, papier peint, les récipients ayant contenu des produits chimiques, casseroles, vaisselles en dur, en plastique, en carton, vêtements, chaussures, masques, mouchoirs en papier, combinaisons jetables, ainsi que des ordures ménagères et autres. Ces objets **refusés** qui sont transportés à l'incinérateur de Bayet **coutent très chers** au Sictom et donc à **nous tous** (pour exemple, cela représentera environ **35 000 €** en 2020).

Une application mobile a aussi été développée pour nous aider à adopter les bons gestes : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr).

### Que recycle-t-on ?

Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium et les briques alimentaires sont à déposer dans le **bac de tri jaune**.

#### **Emballages en papier et carton, briques alimentaires + Journaux, papiers et magazines :**

**OUI** : Boîtes de céréales, boîtes de pizza, briques alimentaires, livres, cahiers – même à spirales, enveloppes – même celles à fenêtres : tous les papiers cartons se recyclent !

**NON** : Les cartons de déménagement, de meuble en kit, d'appareil électroménager peuvent être trop volumineux pour le bac de tri. Ils se recyclent mais sont à déposer en déchetterie.

#### **Emballages en métal (acier et aluminium) :**

**OUI** : Canette, boîte de conserve, aérosol, barquette en aluminium, bouteille de sirop, couvercle en métal, ... Tous les emballages en métal se recyclent, même les plus petits.



## Bouteilles et flacons en plastique uniquement :

**OUI :** Bouteille d'eau, d'huile, flacons de liquide vaisselle, de shampoing, ...



**NON :** Les objets en plastique (les jouets, la vaisselle...) ne se recyclent pas et doivent être déposés en déchetterie.

## Emballages en verre (bac spécial verre) :

**OUI :** Bouteilles, pots, bocaux, petits ou grands, n'hésitez plus, si ce sont des emballages en verre, ils se déposent dans le bac de tri verre, et se recyclent à l'infini.



**NON :** Vaisselle, plat en verre, miroir... les objets en verre sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas.

## Quels sont les bons gestes de tri ?

Vous avez parfois des doutes au moment de trier. Pas de panique ! Voici 3 Tri-flexes simples à appliquer !

- **Inutile de laver** vos emballages, il suffit de bien les vider ! Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve (sauce tomate...), bocaux (terrine, confiture...) → Les emballages salis ne gênent pas le processus de recyclage ; si vous les lavez, vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.
- Inutile d'enlever le **bouchon** sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi. Et de manière générale, les **petits éléments d'emballages** peuvent être triés avec leur emballage principal car ils ne gênent pas le processus de recyclage. → Exemples : les agrafes et le scotch sur le papier cadeau, les spirales en métal sur les cahiers ou les fenêtres en plastique sur les enveloppes.
- **Ne pas imbriquer** les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique → Les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux qui s'effectue dans les centres de tri.

Et si vous voulez savoir ce que deviennent les emballages après votre geste de tri, rendez-vous sur [suivezmoi.fr](http://suivezmoi.fr)

## Quelle est la signalétique ?

### - Point vert



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

### - Info-tri Point vert



L'info-tri Point vert est la signalétique, proposée par Citeo, que les entreprises peuvent apposer sur leurs emballages afin de délivrer la bonne consigne de tri à leurs consommateurs.

### - Triman



Le Triman est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le logo de référence pour indiquer qu'un **produit** est **recyclable**. Contrairement au Point vert, il informe le consommateur que l'emballage relève d'une consigne de tri.

### - Couleur des bacs

Gris = ordures ménagères – à jeter



Jaune = emballages à déposer en vrac (briques, carton, papier, plastique, métal) – à recycler (le verre se dépose à part)



Un commentaire, une suggestion ?  
Ecrire à [contacter@consignesdettri.fr](mailto:contacter@consignesdettri.fr)

## CABARET DES LANCIERS

En raison des mesures sanitaires liées au coronavirus, la fête patronale n'a pas pu avoir lieu cette année au grand regret de nombreux Lanciers. A la place, le Comité des fêtes a organisé un « Cabaret des Lanciers » le **samedi 1<sup>er</sup> août**, en plein air au stade des Tutelles. Au programme : musique traditionnelle avec Patrick Bouffard et ses amis musiciens, humour et fantaisie avec « Le Pé Louis » et enfin concert des « Torses-nus ». Malgré la qualité des prestations, le public n'était pas aussi présent que lors d'une fête patronale mais la soirée a été très appréciée par ceux qui ont fait l'effort du déplacement !



## LE DICTIONNAIRE DU LANCIER

*Litré l'a dit dans la préface de son Dictionnaire : « Sans doute les patois, quand ils ont reçu dans leur sein un mot littéraire, nouveau, scientifique, l'ont estropié ; mais le fond qu'ils tiennent des dialectes est excellent et aussi français que ce qui est dans la langue littéraire ; on peut donc en user en sécurité, car ils sont une part réelle et saine de notre idiome. »*

**Haïssance, subs. fém.** Forme dialectale de haine.

Surtout utilisée dans l'expression « *prendre en haïssance* » : « *Grand soulaud, j'vas t'prendre en haïssance que j'voudrai pu t'voir du tout.* » (Au pays, p. 102)

**Jabler, verbe.** Frapper avec une gaule pour faire tomber les fruits de l'arbre (noix).

Emploi métaphorique : *se faire jabler* (secouer).

**Liron, subs. masc.** Rat.

Les dialectes nomment « *liron* » l'indésirable nouveau-venu.

**Marivole, subs. fém.** Coccinelle.

Les enfants, la plaçant sur leur main, chantent « *Marie, vole, vole... Marie vole donc.* » jusqu'à ce que l'insecte ait « obéi » à l'injonction.

**Niot/Niaud, subs. masc. (gnot).** Œuf laissé dans le nid pour inciter les poules à y continuer leur ponte.

Se dit également au sens figuré de tout argent que l'on emploie à en gagner d'autre, ou inversement d'une vieille dette non payée.

« *Sa femme f'rait ben mieux... d'payer c'qu'a doit chez Bourgeot, l'marchand d'nouveautés...Paraît qu'il y a un bon gno...* » (Au pays, p.82)

**Ouille, subs. fém. (ou-è-ye)** Brebis, ou mouton en général.

« *garder les ouilles* »

**Prenière, subs. masc. (p'rnière)** Sieste.

« *Faire p'rnière* » : faire la sieste.

## JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA HAIE

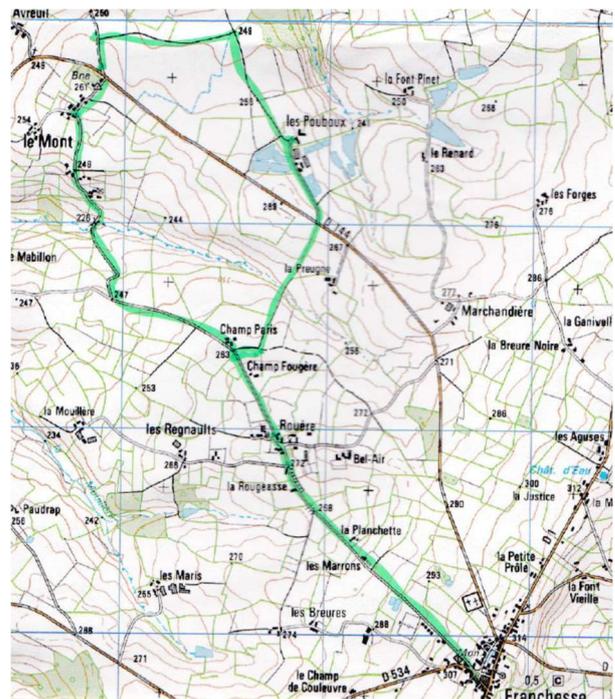
La Frane Aura, la FNE 42, la Mission Haies Auvergne et l'association locale 3B organisaient, le 23 septembre, une journée d'information dédiée à la haie à Franchesse.

Si l'après-midi était réservé à une sortie de terrain, la matinée était plus studieuse avec la présentation des actions de l'association 3B en faveur du bocage, les rôles agro-écologiques et les moyens de préservation des haies précisés par la Mission Haies et enfin le détail du programme « **Sentinelle du bocage** » créé et piloté par la FNE 42.

Vous pouvez tous être des **sentinelles du bocage** en signalant les atteintes au bocage mais aussi les actions positives, en sensibilisant les élus locaux ainsi que les agriculteurs. Renseignements auprès de Tristan Richard FNE Loire, E-mail : [loire@fne-aura.org](mailto:loire@fne-aura.org) – Site : [www.fne-aura.org/loire](http://www.fne-aura.org/loire) – Tél. : 04.77.41.46.60

## NOUVEAU PARCOURS DE RANDONNEE

Le **Comité des fêtes** a ouvert un nouveau circuit de 8,5 km en partant de la mairie. La durée du parcours est d'environ 1h45 à une vitesse moyenne de 4,6 km/h.

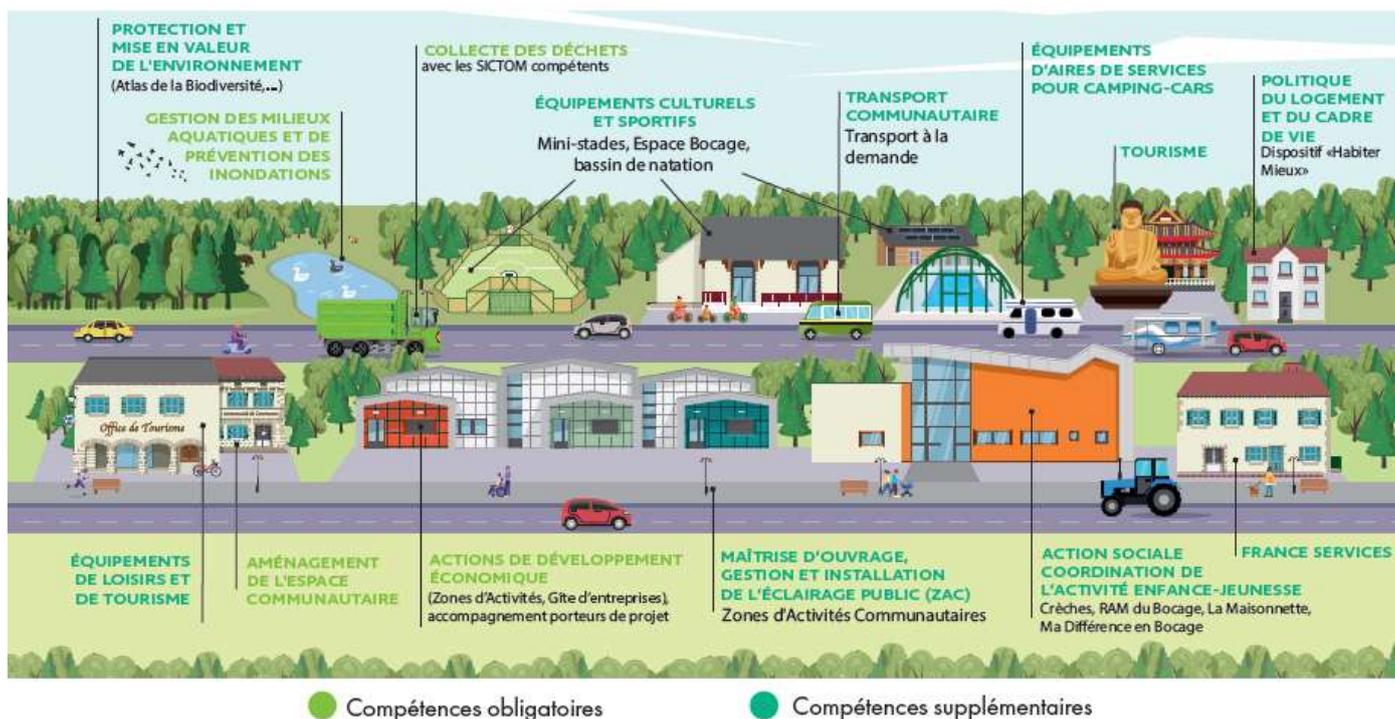


## RENCONTRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

Le 6 octobre a eu lieu une réunion à Franchesse entre l'équipe de la Communauté de communes du bocage bourbonnais (CCBB) représentée par son président Jean-Marc Dumont, les élus de la commune et du CCAS, les associations, les entreprises et quelques habitants. Rappelons que notre maire Gérard Vernis est également vice-président de la CCBB et est en charge de la transition environnementale, agricole et alimentaire. Compte tenu des règles sanitaires, l'accès à la salle des fêtes avait dû être limité. Néanmoins l'assistance était nombreuse. L'objectif était d'échanger sur les actions et les compétences de la Communauté de communes, les projets de la commune, les perspectives pour le nouveau mandat 2020-2026 et sur la démarche de co-construction du projet de territoire.



### FONCTIONNEMENT ÉQUIPEMENTS SERVICES



La CCBB nous a présenté ses compétences et services. D'ores et déjà la population a accès à la **maison de services publics « France services »** au Montet (un projet est en cours pour en créer une à Bourbon l'Archambault), à deux **crèches**, et à l'**office du tourisme** à Bourbon l'Archambault. Pour les familles existent aussi un réseau d'assistantes maternelles et un lieu d'accueil enfants parents, « la Maisonnette », qui vient une fois par semaine à Franchesse.

La CCBB est également compétente pour le développement économique. Plusieurs **zones d'activités communautaires** ont été créées et un lieu d'accueil unique pour **accompagner les porteurs de projet** a été mis en place. La Communauté de Communes se prépare à candidater à la 2<sup>e</sup> étape du projet « Territoire Zéro Chômeur de longue durée ». Cette expérimentation dessine une autre voie dans la **lutte contre le chômage de longue durée** en réaffectant les coûts liés à la privation durable d'emploi pour aider à financer de manière pérenne des emplois, socialement utiles pour les territoires, non concurrentiels avec ceux existant localement et en assurant des conditions de travail décentes. Depuis

fin 2016, dix territoires se sont ainsi lancés, pour cinq ans, dans la démarche. Sur ces territoires des entreprises à but d'emploi (EBE) ont ouvert entre janvier et juin 2017, plus de 800 personnes ont déjà été recrutées et, à l'horizon des cinq ans, elles devraient embaucher environ 2 000 personnes.

En vue de cette candidature, elle a créé le Comité Local pour l'Emploi.



En matière d'**environnement et de développement durable**, de nombreuses actions sont en cours comme le plan climat air énergie territorial, le projet alimentaire pour valoriser nos productions pour une alimentation plus saine et locale, l'atlas de la biodiversité, la participation à la préservation de la réserve naturelle du val d'Allier.

Le **tourisme** et la **culture** sont des axes forts du projet communautaire et toutes les communes sont concernées : patrimoine bâti et naturel, chemins de randonnées. Le projet « bocage festif » impulse et accompagne de nombreuses initiatives culturelles et festives.

Pour les manifestations organisées par les communes, la CCBB met gratuitement de nombreux **matériels à la disposition des communes et des associations**. Ainsi Franchesse a pu profiter de la scène et du matériel de sonorisation pour sa fête de l'été.

Deux projets d'actualité ont été mis en avant :

Le **chèque citoyen** destiné à soutenir l'économie locale. Les habitants du Bocage Bourbonnais pourront acheter des « chèques citoyens » d'une valeur faciale de 10 € qu'ils ne payeront que 8 € grâce au soutien de la Communauté de Communes qui prendra 2 € à sa charge. Ces chèques-citoyens pourront être dépensés jusqu'au 15 janvier 2021, chez tous les agriculteurs, commerçants et artisans locaux partenaires. Chacun pourra se les procurer chez des commerçants locaux.

Une **complémentaire santé** pour tous les habitants du bocage bourbonnais.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, dans un esprit de solidarité, et suite à l'interpellation de ses habitants, la Communauté de communes du bocage bourbonnais a étudié la pertinence d'un contrat groupé de « couverture santé complémentaire ». Près de 300 habitants ont dit être intéressés.

MUTUALE, la mutuelle familiale, a été retenue par un groupe de travail initié par la Communauté de communes. En effet, cette complémentaire santé propose des tarifs avantageux pour les meilleures prestations possibles, sans condition d'âge ou de ressource.

Un débat nourri a suivi la présentation et public et élus ont pu échanger autour des thèmes suivants : la nécessité de garder des services publics de proximité, les modalités de transports à la demande, les modes de financement de la Communauté de communes, l'importance des événements festifs sur tout le territoire, le projet de territoire pour lequel les citoyens sont invités à participer à des réunions de travail, le schéma communautaire de randonnées visant à ouvrir et baliser des chemins permettant de relier les communes entre elles. Il a été demandé de revoir les horaires de « la Maisonnette » pour mieux coller à la demande des familles.

En conclusion, une réunion riche d'informations qui aura sans nul doute permis d'améliorer la connaissance mutuelle.

N'hésitez pas à consulter le **site de la Communauté de communes** : [www.cc-bocage-bourbonnais.com](http://www.cc-bocage-bourbonnais.com) avec possibilité de s'inscrire pour une newsletter et la page Facebook : Communauté de communes du bocage bourbonnais.



BOCAGE BOURBONNAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## NOUVEAU // NOUVEL AGENDA COMMUNAUTAIRE

Permanences, animations ou réunions publiques organisées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Nos services se déplacent dans vos communes !

Retrouvez toutes ces informations sur le nouvel agenda communautaire - Rendez-vous sur notre site [www .ccbb .fr](http://www.ccbb.fr)



Parce que le devenir de notre territoire nous concerne tous, participez à la démarche de co-construction du projet de territoire. Depuis ce mois d'août, élus et agents vont à la rencontre des élus municipaux et des forces du territoire (commerces, artisans, associations, etc.) pour présenter ses actions et son projet de territoire 2020-2026.

Un projet de territoire, qu'est-ce que c'est ?

Un projet de territoire c'est avant tout une vision partagée sur le devenir du territoire du Bocage Bourbonnais dans tous les domaines que ce soit l'environnement, la santé, l'économie, l'enfance, l'attractivité, l'emploi, le tourisme, la transition ou encore l'animation territoriale. Pour co-construire ce territoire on a besoin d'idées, de connaître vos besoins, prendre en compte ce que vous avez déjà entrepris et ce que vous souhaitez entreprendre.

Qui participe ?

Les habitants, associations, entreprises, élus des 25 communes du bocage bourbonnais, qui souhaitent partager leur expérience, leurs idées, leurs projets.

### COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez répondre aux (petits) sondages thématiques soit en allant sur le site Internet de la com com ([www.ccbb.fr](http://www.ccbb.fr)), en flashant le QR code ci-contre, soit en appelant le 04.70.67.11.89.

A partir du 20 janvier (si la situation sanitaire le permet):

Participez aux groupes de travail thématiques ! Inscrivez-vous dès aujourd'hui si vous le souhaitez



## MAISONS ET FERMES FLEURIES 2020

Cette année, pour le concours des maisons et fermes fleuries :

- 11 maisons fleuries en catégorie 1 : maison avec jardin ou cour,
- 3 maisons fleuries en catégorie 2 : maison avec petite surface de fleurissement,
- 2 fermes fleuries.

Pour établir le classement, le jury (quatre personnes) lors de la visite, apprécie les points suivants depuis la voie publique pour les maisons et la cour longeant la voie publique pour les fermes :

- Les fleurs : la quantité, la disposition, l'harmonie et la technicité,
- Les contenants : le matériau et la couleur.

Suivant leur classement, les maisons et fermes fleuries sont primées et reçoivent un bon d'achat de fleurs à échanger chez l'horticulteur Raguet à Bourbon l'Archambault ; ces bons seront distribués prochainement.

Quelques **photos** sont publiées sur le site Internet de Franchesse.

En souhaitant, pour l'année 2021, beaucoup de maisons et de fermes fleuries.

Joindre la Mairie, courant mai, pour le concours.

NOM	Adresse	Catégorie	Classement	Bon d'achat
THUARD Thérèse	Le Pré de la Croix d'Or	1	1	40 €
GOVIGNON Roland	Le Champ de la Grange	1	2	40 €
DESURIER Paulette	22, Fbg de la Madeleine	1	3	40 €
VALNON Chantal	1, La Palissade	1	4	40 €
YONNET Camille	21, rue des Lanciers	1	5	40 €
MEUNIER Sylviane	Le Village	1	6	25 €
DIAT Carine	La Rougeasse	1	7	25 €
CANCRE CHEMINOT Marie	Le Coq	1	8	25 €
PRIEUR Gisèle	Le Chauffaud	1	9	25 €
GUAY Ghislaine	4, Les Drugneaux	1	10	25 €
GOVIGNON Yves	13, route de Limoise	1	11	25 €
COLLIN Nicole	27, rue des Lanciers	2	1	40 €
DESAMAIS Nicole	7, Place Marguerite Chanier	2	2	40 €
AUDOUX Patricia	1, route d'Ygrande	2	3	25 €
ANDRE Jean Paul	Marchandière	7	1	40 €
VALNON Jacqueline	Les Regnaults	7	2	40 €

**Catégories :** 1 - Maison individuelle avec jardin ou cour ; 2 – maison avec possibilité réduite de fleurissement ; 7 – ferme fleurie.

**IL Y A 100 ANS A FRANCHESSE** – Extrait de la séance du Conseil municipal réuni en session extraordinaire, le 29 mai 1920, sous la présidence de M. Gaspard Giraud, Maire.

« Sur la proposition du Président, le Conseil, pour **honorer la mémoire de M. ROBERT Antoine**, instituteur à Franchesse, adjudant au 321<sup>e</sup> régiment d'infanterie, mort au champ d'honneur, à la reprise du fort de Douaumont, le 24 octobre 1916, décide que l'école publique de garçons de Franchesse s'appellera dorénavant « Ecole publique Adjudant Robert »." »

---

## LE TOURISME EN BOCAGE BOURBONNAIS

---

Durant cette année 2020 si particulière, l'Office de tourisme du bocage bourbonnais s'est attaché à promouvoir de nouvelles actions avec le souhait de considérer l'année écoulée comme **charnière** pour le tourisme.

La saison touristique 2020 a connu une **bonne fréquentation estivale** malgré les aléas de début et de fin d'année liés au contexte sanitaire. Les sites extérieurs et les activités de pleine nature ont été pris d'assaut ! Ces résultats autorisent à envisager un rebond en faveur des territoires ruraux comme le nôtre.

L'accueil sous toutes ses formes est assuré toute l'année au **bureau de Bourbon-l'Archambault**. En période estivale, un point d'information touristique propose un accueil à **Noyant-d'Allier, dans la roulotte** mise à disposition par la Communauté de communes.

Malgré une amplitude d'ouverture annuelle très amputée par le contexte sanitaire, plus de 10 000 demandes ont pu être satisfaites par trois conseillères permanentes et trois saisonniers (environ - 40 %). Cette bonne fréquentation de l'accueil en été a tout de même pâti de l'ouverture tardive et de la fermeture anticipée des thermes à Bourbon-l'Archambault. L'accueil estival de Noyant-d'Allier a pour sa part connu une nette progression (été +39 %).

Contact et renseignements : 07.64.35.62.30

---

## CONSEILS D'ARCHITECTURE

---

Vous souhaitez entreprendre des **travaux** de rénovation énergétique dans votre habitat ? Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des **matériaux** ? Sur les atouts et exigences du terrain et de son environnement ?

Les architectes du CAUE vous conseillent sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet,
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement,
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation.

Pour préparer votre entretien, rassemblez le maximum d'informations : plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, listez vos questions et vos envies pour mieux échanger, puis prenez un rendez-vous auprès du secrétariat.

Le secrétariat du CAUE est ouvert le lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 17h00, 27 rue de Villars à Moulins. Vous pouvez le contacter au 04.70.20.11.00 ou par mail : [contact@caue03.fr](mailto:contact@caue03.fr)

---

## MISSION LOCALE

---



INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

*Jeunes 16-25 ans*

**Passez en mode  
avenir !**

**Mission Locale**  
Moulins et sa région  
membre du réseau des Missions Locales

**Venez rencontrer Philippe PERRIN**

Permanence de Bourbon l'Archambault – CMS – 27 av. Emile Guillaumin

**04-70-48-26-50**

Un mercredi sur 2 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Un mercredi sur 2 de 9h30 à 12h30

Ensemble nous pouvons

- Travailler à l'élaboration de votre projet professionnel
- Vous permettre d'avancer dans votre recherche d'emploi ou formation
- Faciliter la rencontre avec les entreprises et les employeurs

Et aussi à votre écoute pour toutes questions en matière de logement, santé, aides....



[www.ml-moulins.fr](http://www.ml-moulins.fr)



[missionlocale.moulins](https://www.facebook.com/missionlocale.moulins)



## UN ARTISTE AU VILLAGE...

Michel Mazzoni partage ici un de ses poèmes d'avril 2010.



### Les Vieux Piquets de Clôture

J'aime à voir franchissant le coteau  
Cette arête ondulante parsemée de piquets noirs  
Tout tordus, penchant vers ventre au dos  
Fuyant vers l'horizon semé de blancs nuages  
Procession d'un autre âge  
Sans arrêt nuit et jour  
Fidèlement ils vont en leur parcours  
Les vieux piquets de clôture  
Accrochés à leur flanc  
Des lambeaux de fil de fer rouillé  
S'agitent par le vent  
Tel des doigts de rupture.  
Nul animal et aucun être humain  
Ne vient peupler ce lieu désertique et secret.  
Avec moi, seul le ciel  
Reste le grand témoin de ce pèlerinage  
Des pèlerins piquets d'un amour de voyage  
Car la route est si longue  
Pour traverser le temps.  
Heureux les corps vigoureux  
Les moins forts toutefois  
Se courbent plus et se penchent  
S'accrochent aux roches dures  
Ainsi qu'à l'herbe rare.  
Ils semblent fredonner  
Leurs peines et leurs joies.  
Et bien voilà le jour  
Où enfin ils sont libres  
D'accomplir ce voyage  
Tant voulu autrefois  
Libres de mourir  
Ou de vivre sur leur route  
Face au grand mystère  
Qui les fit naître en cet endroit  
Ils deviennent petits et ils deviennent grands  
Selon le goût du jour et la lumière et les nuages.  
Le vent semble parfois  
Les pousser en avant  
Et par le plein soleil leurs ombres s'agrandissent  
Prenant toute la crête  
Telle une symphonie.  
Et c'est alors toute la montagne  
Qui sourit et s'agite.

Michel Mazzoni, artiste inclassable, autodidacte, est arrivé à Franchesse, au lieu-dit Les Guenneteries, au début des années 1980. Il est né dans la sud de la France et a réalisé sa première sculpture à l'âge de six ans. Par la suite, à travers et, par, la poésie, il est venu à la peinture, à la sculpture. Son « atelier des pierres sensibles » se visite sur rendez-vous au 04.70.66.25.56.

## LES DECIDEES

Créée en 2009, autour de mères de famille qui souhaitaient créer un magasin de jouets et de vêtements d'occasion pour les enfants, l'association *Les Décidées* s'est aujourd'hui diversifiée grâce à l'investissement de nombreux habitants du secteur et de ses partenaires (la commune de Lury Lévis, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental de l'Allier, La Caisse d'Allocations Familiales, le Sictom, etc...).

Dans les locaux agréés **Espace de Vie Sociale** à Lury Lévis : rencontres parentalité, discussions à thèmes, espace cybercafé, boutique solidaire de jeux, matériel de puériculture, jouets, vêtements d'occasion, jardin partagé, ateliers récup. et bricolage, dons d'urgence, etc... De plus, le local des Décidées est toujours un relais Sictom. Si vous souhaitez acheter un composteur, contactez le Sictom et demandez à le récupérer dans nos locaux (9 et 11, rue du Dr Vinatier, sur rendez-vous uniquement – tél. 09.80.58.43.57).

Contacts : Facebook *Les Décidées* - [lesdecidees@gmail.com](mailto:lesdecidees@gmail.com) – Tél. Centre social : 04.70.67.91.35

Et toujours la nouveauté 2020 : l'**atelier de mécanique vélo** ! (faire réviser vos vélos, les faire réparer, les réparer vous-même, acheter des vélos reconditionnés à tout petit prix).

11, rue du Dr Vinatier, tél. 09.80.58.43.57 - Ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Contacts : Facebook *La Bicyclerie des Décidées*, ou le site : <https://labicycleriedesdecidees.wordpress.com>.

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Julien Barbat,
- Laureen Bogacz,
- Christian Collaye,
- Lola Govignon,
- Vincent Lecocq
- Christine Prieur,
- Helen Sheppard,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.

*Nous présentons ici une nouvelle chronique locale du regretté André Despret, publiée il y a bien longtemps.*

Perché sur la colline, le bourg de Franchesse a toujours eu des difficultés pour son alimentation en eau, tant pour les habitants que pour les animaux. Et si, depuis une bonne dizaine d'années, ces difficultés se sont estompées grâce aux bienfaits de l'adduction intercommunale, pendant très longtemps, surtout en années de sécheresse, le ravitaillement en eau fut un sérieux problème. Une quinzaine de **puits** avaient été creusés dans le bourg mais, outre que la plupart n'avaient de l'eau qu'en période humide, ils étaient tous **privés** et devenaient sans doute source de nombreux conflits selon l'humeur du propriétaire qui permettait ou non que l'on vint y puiser.

Le 13 juin 1858, au Conseil municipal réuni extraordinairement, le maire, M. Léveillé, tint ce discours : « Messieurs, le bourg de Franchesse étant situé sur un terrain élevé se trouve, pour cette raison, exposé chaque année pendant plusieurs mois à une **rareté d'eau** qui gêne considérablement ses habitants ; c'est un inconvénient grave puisqu'il s'agit de l'alimentation publique et auquel il convient de remédier le plus promptement possible. C'est donc dans ce but que je vous propose la construction d'un **puits public** au milieu du bourg. En ce qui concerne l'emplacement à lui donner, j'ai pensé que, pour la commodité publique, il fallait le fixer au centre de la localité, et j'ai choisi à cet effet la petite place près de la maison de Mme veuve Tortel. Le point qu'il occuperait sur cette place serait à 1,60 m du pignon de la maison Tortel dans la direction du midi ; dans la direction du Nord, il serait à 3 m du chemin allant au plan de la foire ; dans celle de l'Est, il serait à 2,30 m du chemin de grande communication n°1 et dans celle de l'Ouest, à 6 m de la maison Giraud. Il aurait 1,16 m de diamètre et une profondeur de 3 m au-dessous de la source d'alimentation. » Le Conseil convint du bien-fondé de cette déclaration et vota la somme de 615 F pour ce creusement.

Ce puits (certaines anciennes cartes postales le montrent) se trouvait sur la place de la Magdelaine, à peu près devant l'emplacement occupé actuellement par la bouche d'incendie, la maison Tortel étant sans doute occupée par M. et Mme Bernadat. A noter que le magasin Lavignon n'a été construit qu'en 1908 et qu'il n'occupe pas exactement l'emplacement de la maison Giraud qu'il a dû remplacer pour cause d'alignement sur la route de Coulevre.

Lorsqu'une douzaine d'années plus tard on construisit l'**école de garçons** sur le plan de foire, un puits était prévu dans les plans, puits pour lequel la commune obtint le droit d'utilisation pour les habitants du bourg<sup>1</sup>. En 1875, - M. Laporte est maire – ce puits, creusé à 10 m de profondeur n'a pas d'eau et il faut continuer le

creusement (d'où des frais supplémentaires). Dans la discussion, un conseiller fait remarquer « que la source du puits communal est insuffisante pour les besoins des habitants du bourg<sup>2</sup> et que, pendant l'été, on y puise une eau bourbeuse, par conséquent impotable. Il faudrait un nouveau puits ».

En 1876, était votée la construction d'un **nouveau presbytère** pour remplacer l'ancien qui était pratiquement en train de s'écrouler. On dut commencer par creuser le **puits** puisque le 3 décembre, il est noté que « l'entrepreneur Fontubier (de Bourbon) a trouvé de l'eau en abondance et qu'il a commencé de murailles le puits. »

Les femmes du bourg n'ont pas acquis la célébrité pour être plus bavardes que leurs contemporaines, mais la **corvée d'eau** qui leur était souvent dévolue était sans doute un dérivatif dans une journée de besognes ménagères que n'égayait aucun « transistor ». Si cela n'était pas particulièrement agréable – hisser à la force du poignet des seaux d'eau d'une profondeur avoisinant la trentaine de mètres et les transporter en se mouillant copieusement les pieds – l'échange des nouvelles ou potins avec les voisines autour du puits, peut-être même quelques criailleries pour une cause ou une autre, en diminuait toutefois le côté rébarbatif. Toujours est-il qu'en 1882, M. l'Inspecteur primaire de Moulins faisait connaître au Conseil municipal « l'inconvénient du grand nombre de personnes qui viennent continuellement et à tous moments puiser de l'eau au puits de l'école. Il s'ensuit que l'instituteur n'est pas chez lui et que les **élèves** de la deuxième classe sont **constamment dérangés** par suite de la proximité de ce puits et des fenêtres de la classe<sup>3</sup>. Les rassemblements qui se produisent en ce lieu sont réellement intolérables ». Il estimait donc que l'entrée de la petite cour où se trouve ce puits doit être interdite au public. A cela le Conseil répondit « qu'il n'existe à Franchesse qu'un seul puits communal et qu'en privant le public d'aller puiser à celui de l'école, la commune serait donc obligée d'en établir un nouveau. Aussi il n'y a pas lieu de faire droit aux réclamations de M. l'Inspecteur Primaire. Toutefois M. le Maire prendra un arrêté interdisant au public d'aller puiser de l'eau à plus d'une personne à la fois, de manière à faire disparaître les rassemblements pouvant déranger les enfants. »

Mais les anciennes habitudes durent réapparaître petit à petit si bien qu'en 1898, l'occupant de l'école et celui du presbytère interdirent sans doute l'accès à leurs puits respectifs puisque le Conseil « vote des mesures nécessaires pour que les habitants jouissent des deux puits de l'école des garçons et du presbytère ». Du reste, le 10 février de cette année, le **curé Soulier** faisait parvenir la lettre suivante :

« Monsieur le Maire de Franchesse,

« J'ai l'honneur de vous présenter par écrit les observations que je vous faisais dimanche dernier de vive voix au sujet du puits du presbytère. Ce puits a été creusé il y a vingt et un ans au moment de la construction du presbytère pour l'usage de la cure. Depuis plusieurs années, j'ai permis aux personnes qui me le demandaient de venir y puiser dans les temps de grande sécheresse, en les priant de ne pas abuser de ma condescendance. Le puits se trouve loin de la route, au milieu de mon jardin et près du pignon de la cure. **Je ne suis vraiment plus chez moi** ; cependant je veux bien continuer à subir ces graves inconvénients dans les temps de sécheresse, lorsque l'eau sera suffisamment abondante dans le puits qui est actuellement très profond, mais à condition que l'on se montera convenable.

Veillez agréer... »

Signé : SOULIER, curé

Dans la séance du 20 mars, le Conseil envisagea la désaffectation de ce puits mais y renonça devant la complexité des démarches. Dans cette séance, le maire rendit compte au Conseil municipal des mesures qu'il dut prendre pour le puits de l'école. Son accès sera soumis aux conditions suivantes : « 1. Il ne sera pas tiré d'eau pendant les classes ; 2. Le puits ne sera pas transformé en lieu de rassemblement ; 3. M. l'Instituteur sera chargé de veiller à l'exécution de ces mesures et pourra, en cas d'abus, fermer à clef la porte d'accès au puits. »

**Le seul véritable puits public**, celui de la place de la Madgelaine, n'alimentait guère les discussions municipales sauf pour quelques réparations comme en cette séance du dimanche 23 mai 1880 où le maire, M. Lacouture, expose « que le tour du puits communal était désorganisé et avait besoin d'être réparé, comme cette réparation était très pressante, il a pris sur lui de traiter avec MM. Ailot et Chaput pour cette réparation au prix de 60 F. La réparation a été faite dans d'excellentes conditions et le puits pourra vraisemblablement fonctionner pendant plusieurs années sans que l'on soit obligé de le réparer car le mécanisme a été perfectionné de manière à tirer l'eau sans fatigue et aussi pour éviter les soubresauts de l'appareil... »

Mais lui aussi voulait entrer dans nos « histoires d'eau ». Il le fit de façon spectaculaire un matin de 1915 en s'effondrant ! Le 15 août 1915, le Conseil était averti que « le puits communal ne peut après avis donné par M. l'Ingénieur-voyer, être réparé et la **reconstruction d'un nouveau puits** au même endroit serait excessivement dangereuse. Il y aurait lieu de choisir un nouvel emplacement ».

---

<sup>1</sup> Légalement ce puits était réservé à l'usage de l'instituteur.

<sup>2</sup> Recensement de 1876 : 296 habitants au bourg pour une population totale de la commune de 1331 habitants. Il y eut 329 habitants au bourg au recensement de 1886.

<sup>3</sup> A sa construction, l'école comportait qu'une classe mais le 26 avril 1877, M. Chériot, instituteur, ayant 104 élèves fréquentant l'école des garçons demande la création d'un poste d'instituteur adjoint. La salle

Mais il y avait beaucoup d'autres sujets de préoccupation et ce n'est qu'un an après, le 16 juillet 1916, que l'on inscrivit la somme de 1600 F au budget pour un nouveau puits qui sera d'une profondeur d'une trentaine de mètres et, le 2 novembre, il était décidé « que le nouveau puits sera creusé sur la place communale à environ 4 m des chemins. Il sera muni d'une pompe tout en permettant de puiser l'eau avec des seaux en cas de nécessité ». Les diverses réquisitions (foin, bovins, paille, pommes de terre) demandées par l'état de guerre occupèrent ensuite l'essentiel des séances et il faut attendre le 14 octobre 1917 pour apprendre que « le sieur Descharnes Antoine, demeurant à Saint-Menoux, est déclaré adjudicataire du puits communal pour la somme de 2300 F ». Le forage de ce puits cause encore bien des soucis aux responsables de la commune. D'abord, cinq mois après, le sieur Descharnes abandonna les travaux et il fallut trouver un autre puisatier. Ensuite ce nouveau puits – **creusé vers le calvaire** – n'était pas d'excellente qualité. Des anciens m'ont rapporté que l'eau n'y était pas suffisante et souvent boueuse. Aussi, à la séance du 9 octobre 1921, le maire, Gaspard Giraud, expose que « tous les ans, il y a pénurie d'eau au bourg de Franchesse, que particulièrement cette année la population souffrit considérablement de cet état de choses ; aussi demanda-t-il qu'un puits public soit construit **sur la place** ». Le Conseil décide cette construction et confie les travaux à M. Cendre, architecte-voyer des Travaux publics de l'Etat. Le Conseil, vu l'urgence, la difficulté et le danger des travaux à exécuter, la nécessité de les confier à un puisatier expérimenté, autorise le maire à traiter de gré à gré avec le nommé Lépée, puisatier à St-Hilaire, agréé par M. Cendre. La dépense sera couverte par un crédit de 2500 F inscrit au budget additionnel de 1921.

Le 9 avril 1922, le Conseil est informé que le forage jusqu'à la cote 20 m n'a donné aucun résultat appréciable et qu'il a dû être continué jusqu'à la cote 28,30 m. La dépense est ainsi portée à 18 562,95 F<sup>4</sup>. Le reste de la somme, soit 16 062,95 F, sera inscrite au budget additionnel de 1922.

Ce puits a alimenté les habitants du bourg **jusqu'en 1968** où « l'eau du robinet » l'a supplanté. Il fut rapidement équipé d'une pompe qui facilitait les opérations, la dernière en date étant mûe par l'électricité, mais cela est encore présent dans beaucoup de mémoires... qui ont aussi gardé, avec une pointe de regret, le souvenir de l'excellente saveur de son eau, d'une fraîcheur idéale.

André DESPRET

de classe sera alors coupée par une cloison. En 1882, il y avait peu de temps que cette deuxième classe était ouverte.

<sup>4</sup> Supplément de dépense pour forer de 20 m à 28,30 m 9856,75 F.